

**Direction des
politiques familiale
et sociale**

Objet : Covid-19 – Monenfant.fr – Mise en place d'un service de recueil de l'offre d'accueil disponible, et des besoins de garde d'enfant pour personnels jugés indispensables et les professionnels de santé et diffusion d'information quotidienne à destination des familles

1. Démarche

La branche Famille, à partir du site monenfant.fr, met à la disposition des Préfets : d'une part, un recueil des besoins d'accueil des personnels prioritaires, et d'autre part, le recueil de l'offre de garde d'enfants pour les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la PSU et les assistants maternels. Ce recueil se fait via un questionnaire en ligne sur le site monenfant.fr, hébergés par l'outil d'enquêtes en ligne de la Cnaf, Sphinx. Chaque Préfet, en lien avec ses partenaires, notamment les Caf, décident des modalités de traitement des demandes déposées.

Le site propose également des contenus pour informer les parents et les professionnels via des articles au plus proches de l'actualité.

2. Organiser le recueil des besoins parents et disponibilités professionnels

Mise à disposition d'une bannière le 16 mars dans la page d'accueil du site monenfant.fr afin de mettre en exergue les services et informations relatives au Covid-19.

Bannière



Le lien « cliquez ici » dirige vers une page qui a pour but de présenter la démarche mise en œuvre :

- en direction des parents ayant un enfant de 0 à 16 ans (depuis le 16 mars, et élargit aux 16 ans depuis le 19 mars) : un lien vers le questionnaire à destination des parents « prioritaires » et 2 dossiers d'information.
- en direction des EAJE et assistants maternels pour recueillir leur offre d'accueil (depuis le 20 mars) : un lien vers le questionnaire et 1 dossier d'information.

Pour consulter la page : <https://www.monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>.



ME edito page
accueil questionnai



a. Recueil des besoins de garde des parents prioritaires

Le questionnaire mis à disposition des parents permet de recueillir pour chaque signalement de besoin :

- les informations concernant le demandeur : nom, prénom, catégorie professionnelle, nom du conjoint, prénom du conjoint, catégorie professionnelle du conjoint, adresse de résidence, adresse mail, téléphone fixe et portable, profession, nom et coordonnées de l'employeur (si applicable), nombre d'enfants de 0 à 16 ans ;
- les informations concernant les enfants de 0 à 16 ans : nom, prénom, date de naissance, jours de garde.

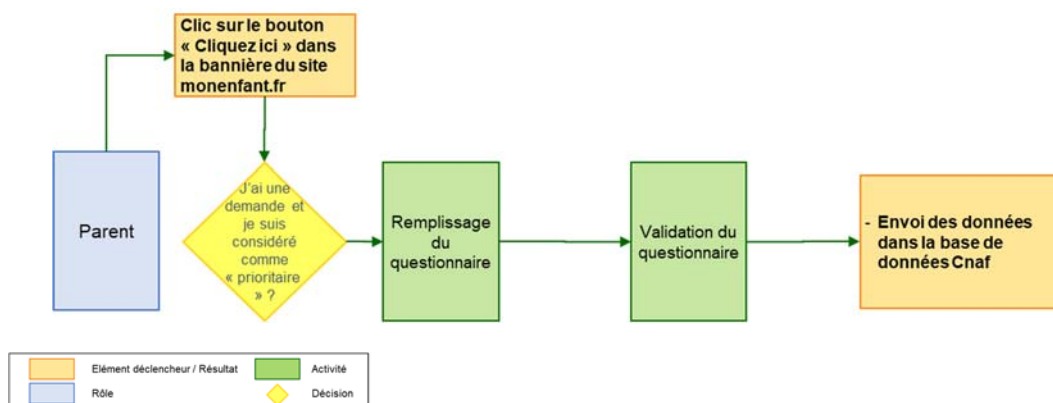
Afin d'éviter les spams, une question de sécurité a été intégrée à la fin du questionnaire.

Pour consulter le contenu du questionnaire (données et textes) :



Covid19_garde
1.pdf

Parcours du parent sur le site monenfant.fr



b. Recueil de l'offre d'accueil disponible

Le questionnaire « Covid 19 : votre offre de service » s'adresse aux gestionnaires d'EAJE bénéficiant de la prestation de service unique (PSU) et les assistants maternels afin qu'ils puissent signaler leurs places disponibles. Il collecte les informations suivantes : nom, adresse mail, numéro de téléphone, modalité d'accueil, nombre de places disponibles, période concernée, entre autres.

A noter que La vérification des qualifications et de l'agrément, notamment des assistants maternels, doit s'effectuer en lien avec les acteurs locaux, en premier lieu la Protection Médicale Infantile.

Pour consulter le contenu du questionnaire (données et textes) :



Covid19_Eaje.pdf

Afin d'éviter les spams, une question de sécurité a été intégrée à la fin de chaque questionnaire.

3. Transmettre les données recueillies aux préfectures

Les données des questionnaires seront mises à disposition des préfectures (Mayotte et Saint Pierre et Miquelon y compris) et des Caf selon les modalités suivantes :

- Prérequis côté préfecture pour accéder à la base de données des demandes :
 - o Pour chaque préfecture, la Cnaf dispose d'une adresse email fonctionnelle – *action réalisée*
 - o Chaque Préfecture recevra un mail qui sera adressé par la Cnaf avec les identifiants (3 premières lettres du département + code du département), mot de passe et un lien url pour avoir un accès sécurisé aux données – *action réalisée*

A noter : l'accès à l'ensemble des informations transmises s'effectue au moyen de l'identifiant et du mot de passe déjà adressés à chaque boîte fonctionnelle des préfectures (prefet@departement.gouv.fr).

- Mise à disposition des données :
 - o Conditionnée au département de chaque préfecture
 - o En temps réel
 - o Un lien url spécifique pour consulter chaque base de données (2 au total) qui aura été communiqué avec possibilité d'extraction des fichiers au format excel
 - o Pendant une durée de 2 semaines à minima (possibilité de revoir la durée au niveau national)



Accès sécurisé à la base des demandes, en ligne, après avoir communiqué une adresse mail et reçu en conséquence un mail Cnaf avec identifiant, mot de passe et lien url



Mise à disposition des demandes uniquement du département de la Préfecture



Consultation des demandes en ligne et en temps réel avec possibilité d'extraction aux formats Excel

- Un mode opératoire décrit, pas à pas, les modalités d'accès et les fonctionnalités de la base de données. Ce mode opératoire est identique pour l'ensemble des bases de données.

Pour le consulter :

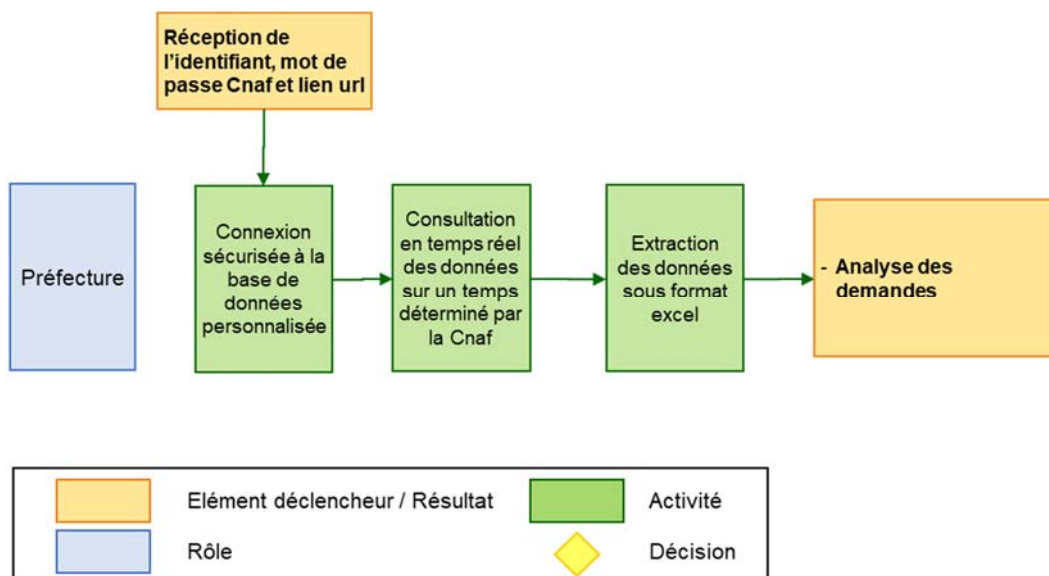


ME.fr_Covid19_Mod
e opératoire préfet

Pour accéder à la base de données des besoins de garde des parents prioritaires : https://analyse-enquetes.caf.fr/dsercnaf/Covid19_garde/report_Covid19_garde_Etat.htm

Pour accéder à la base de données de recueil de l'offre d'accueil disponible : https://analyse-enquetes.caf.fr/dsercnaf/Covid19_Eaje/report_Covid19_Eaje_Etat.htm

Parcours de la préfecture pour la consultation des données



4. Informer les parents et les professionnels

Des dossiers avec des informations en direction des parents et des personnels des crèches et des assistants maternels sont mises à disposition sur le site monenfant.fr :

- Pour les parents : <https://monenfant.fr/web/guest/coronavirus-s%C3%A9lection-de-ressources-%C3%A0-destination-des-paents> ;
<https://monenfant.fr/web/guest/coronavirus-conseils-et-supports-pour-en-parler-avec-les-enfants>
- Pour les professionnels : <https://monenfant.fr/web/guest/le-point-sur-l-accueil-des-enfants-de-moins-de-3-ans>

Afin de mettre en avant ces informations, une évolution a été réalisée sur le site le 17 mars. Elle permet de voir plus facilement l'actualité disponible sur le site.